

## Confidentialité des comptes : modèles type de déclaration de confidentialité

### 1- Confidentialité des comptes annuels

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2014, les microentreprises peuvent demander à ce que leurs comptes déposés au greffe du Tribunal de Commerce ne soient pas rendus publics. Cette confidentialité ne s'impose toutefois pas aux administrations publiques qui conservent un accès à l'intégralité du registre du commerce. Les autorités judiciaires, les autorités administratives et la Banque de France ont donc accès aux comptes de ces sociétés.

Pour rappel, les microentreprises (hors sociétés holdings) sont des entreprises qui ne dépassent pas 2 des 3 seuils suivants :

- un total de bilan inférieur à 350 000 € ;
- un chiffre d'affaires inférieur à 700 000 € ;
- un nombre moyen de salariés employés au cours de l'exercice égal à 10.

Si vous demandez un dépôt confidentiel des comptes annuels, vous devez compléter une déclaration de confidentialité des comptes annuels, conformément au modèle suivant :

#### **Modèle type de déclaration de confidentialité des comptes annuels**

##### 1. Déclarant (1)

Dénomination ou raison sociale de la personne morale

Immatriculée au RCS, numéro

Identité et qualité du représentant légal signataire.

##### 2. Objet de la déclaration

Déclare que les comptes annuels de l'exercice clos le ... (*à compléter*) et qui sont déposés en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés ne seront pas rendus publics en application de l'article L 232-25 du Code de Commerce et du premier alinéa de l'article L 524-6-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

##### 3. Engagement du déclarant

Le (la) soussigné(e) atteste sur l'honneur que les renseignements contenus dans la présente déclaration sont exacts et que la société susvisée répond à la définition des microentreprises au sens de l'article L 123-16-1 du Code de Commerce, n'est pas mentionnée à l'article L 123-16-2 du même Code et n'a pas pour activité la gestion des titres de participations et de valeurs mobilières.

Toute fausse déclaration de confidentialité des comptes annuels constitue un faux et un usage de faux passible des peines d'amende et d'emprisonnement prévues aux articles 441-1 et suivants du Code Pénal.

Fait à... , le...

Signature

(1) Informations telles que figurant au RCS.

## **2- Confidentialité du compte de résultat**

Les petites entreprises bénéficient d'une mesure de confidentialité : elles peuvent demander au moment du dépôt de leurs comptes que leur compte de résultat ne soit pas rendu public. Cette mesure de confidentialité s'applique aux comptes clos à compter du 31 décembre 2015 et déposés à compter du 7 août 2016.

Cette mesure de confidentialité ne s'applique toutefois pas aux sociétés cotées, aux sociétés membres d'un groupe, ainsi qu'aux banques et aux assurances. En outre, les autorités administratives et judiciaires, la Banque de France ainsi que les sociétés qui financent ou investissent, directement ou indirectement, dans les entreprises ou fournissent des prestations au bénéfice de ces personnes morales conserveront un accès à l'intégralité des comptes.

Pour rappel, une petite entreprise est celle qui ne dépasse pas 2 des 3 seuils suivants :

- un total de bilan inférieur à 4 M€ ;
- un chiffre d'affaires inférieur à 8 M€ ;
- un nombre moyen de salariés employés au cours de l'exercice égal à 50.

Si vous demandez un dépôt confidentiel de votre compte de résultat, vous devez compléter une déclaration de confidentialité des comptes annuels, conformément au modèle suivant :

### **Modèle type de déclaration de confidentialité des comptes annuels**

#### 1. Déclarant (1)

Dénomination ou raison sociale de la personne morale

Immatriculée au RCS, numéro

Identité et qualité du représentant légal signataire.

#### 2. Objet de la déclaration

Déclare que le compte de résultat de l'exercice clos le ... (*à compléter*), distinct des autres documents comptables, et qui est déposé en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés ne sera pas rendu public en application du deuxième alinéa de l'article L 232-25 du Code de Commerce et du deuxième alinéa de l'article L 524-6-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

#### 3. Engagement du déclarant

Le (la) soussigné(e) atteste sur l'honneur que les renseignements contenus dans la présente déclaration sont exacts et que la société susvisée répond à la définition des petites entreprises au sens de l'article L 123-16-1 du Code de Commerce, n'est pas mentionnée à l'article L 123-16-2 du même Code et n'appartient pas à un groupe au sens de l'article L 233-16 du Code de Commerce ou de l'article L 524-6-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Toute fausse déclaration relative à la demande de confidentialité du compte de résultat constitue un faux et un usage de faux passible des peines d'amende et d'emprisonnement prévues aux articles 441-1 et suivants du Code Pénal.

Fait à... , le...

Signature

(1) Informations telles que figurant au RCS.

Sources :

- Arrêté du 15 octobre 2014 relatif à l'allègement des obligations de publicité des comptes annuels des microentreprises
- Arrêté du 30 mai 2016 relatif à l'allègement des obligations de publicité des comptes annuels des petites entreprises